

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-001 :

Marché N° 2023-030 – Lot 1 – entre la Ville et les sociétés :

- GAUTHEY VIANDES – ZI du Gier – rue du Commerce – 69700 GIVORS
- SAS SOCOPA VIANDES – Cours Saint Paul - BP36 – 27110 NEUBOURG
- GROUPE BIGARD – 42 rue Ludovic Julien – CS 30023 – 81100 CASTRES

signés le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 1 : viande fraîche crue

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre multi-attributaires, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 130 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-002 :

Marché N° 2023-030 – Lot 2 – entre la Ville et la société GROUPE BIGARD – KERGOSTIOU – 29300 QUIMPERLE signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 2 : viande cuite

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-003 :

Marché N° 2023-030 – Lot 3 – entre la Ville et la société POMONA PASSION FROID – 29, avenue Urbain Le Verrier – CS 30083 – 69805 SAINT-PRIEST Cedex signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 3 : charcuterie

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-004 :

Marché N° 2023-030 – Lot 4 – entre la Ville et la société SYSCO FRANCE – 14 rue Gerty Archimède – 75012 PARIS 12 signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 4 : poisson frais

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-005 :

Marché N° 2023-030 – Lot 5 – entre la Ville et la société SYSCO FRANCE – 14 rue Gerty Archimède – 75012 PARIS 12 signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 5 : surgelés

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 180 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-006 :

Marché N° 2023-030 – Lot 6 – entre la Ville et la société POMONA PASSION FROID – 29, avenue Urbain Le Verrier – CS 30083 – 69805 SAINT-PRIEST Cedex signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 6 : beurre œuf fromage

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 120 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-007 :

Marché N° 2023-030 – Lot 7 – entre la Ville et la société BIO A PRO – 32 rue des Ronzières – 69530 BRIGNAIS signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 7 : beurre œuf fromage bio

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-008 :

Marché N° 2023-030 – Lot 8 – entre la Ville et les sociétés :

- SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE SAS LA NOELLE – 44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

- POMONA – 29, avenue Urbain Le Verrier – CS 30083 – 69805 SAINT-PRIEST

signés le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 8 : volaille dinde lapin

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre multi-attributaires, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-009 :

Marché N° 2023-030 – Lot 9 – entre la Ville et les sociétés :

- POMONA EPISAVEURS – Chesnes – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
- PRO A PRO DISTRIBUTION – 275 rue André Ampère – 69970 CHAPONNAY
- LA NATURE A TABLE – 28 chemin des Charassis – 26600 PONT DE L'ISERE

signés le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 9 : épicerie

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre multi-attributaires, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-010 :

Marché N° 2023-030 – Lot 10 – entre la Ville et la société BIO A PRO – 32 rue des Ronzières – 69530 BRIGNAIS signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 10 : épicerie bio

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-011 :

Marché N° 2023-030 – Lot 11 – entre la Ville et la société POMONA TERRE AZUR – 3 avenue du Docteur Ténine – 92164 ANTONY signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 11 : fruits et légumes frais bio

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-012 :

Marché N° 2023-030 – Lot 12 – entre la Ville et la société CLEDOR PRIMEURS SERVICES – 71 rue Marcel Mérieux – 69960 CORBAS signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 12 : fruits et légumes bio

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-013 :

Marché N° 2023-030 – Lot 13 – entre la Ville et la société GAEC FERME DE JOANNON – 19 route Joannon – 42123 SAINT-CYR-DE-FAVIERES signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 13 : yaourts, fromage blanc, crèmes desserts et riz au lait bio circuit court

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-0014 :

Marché N° 2023-030 – Lot 14 – entre la Ville et la société POMONA PASSION FROID – 29, avenue Urbain Le Verrier – CS 30083 – 69805 SAINT-PRIEST Cedex signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 14 : produits végétariens frais bio

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-015 :

Marché N° 2023-030 – Lot 15 – entre la Ville et la société CLEDOR PRIMEURS SERVICES – 71 rue Marcel Mérieux – 69960 CORBAS signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 15 : légumes bio 4^e et 5^e gamme circuit court

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-016 :

Marché N° 2023-030 – Lot 16 – entre la Ville et la SAS L'ATELIER DES SAVEURS – 15 chemin d'Yvours – BP81 – 69310 PIERRE BENITE signé le 8 janvier 2024.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville

Lot 16 : pain bio

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 12 février 2024

Philippe COCHET
Maire

